

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :
Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2023.05.07 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20231201-DEL_2023_05_07-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

VU la délibération n° 2021.02.03 du 30 avril 2021 portant création du tableau des effectifs des emplois non permanents,

Il est précisé que les collectivités ont la possibilité de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Par délibération n° 2021.02.03 en date du 30 avril 2021, le Conseil Municipal a validé la création d'emplois non permanents. Ainsi 12 postes ont été créés dont 4 dans la filière administrative dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet et 3 dans la filière technique dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (17.5h). Afin de pallier aux besoins lors des accroissements temporaires d'activité dans le domaine technique, il est nécessaire de supprimer un poste non permanent en catégorie C de la filière administrative à temps complet, et de créer en lieu et place un poste non permanent en catégorie C, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Mais aussi, pour faire face aux différents besoins de renforts ponctuels et rendre plus attractifs les postes proposés, il convient de créer deux postes non permanents à temps non complet (17h30) dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C). Ces postes pourront être positionnés au sein des écoles et/ou du pôle petite enfance.

Par délibération N° 2023.05.06 en date du 1^{er} décembre 2023, il a été proposé au Conseil Municipal de créer 6 postes de vacataires, qu'il convient d'intégrer au tableau des effectifs des emplois non permanents.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs non permanents en intégrant les éléments ci-après :

Ancienne situation	Motif	Nouvelle situation
<p>Cadre d'emplois : 1 poste dans cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux Catégorie C</p> <p>Temps Complet</p>	Suppression	
	Création	<p>Cadre d'emplois : 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Catégorie C</p> <p>Temps Complet</p>
	Création	<p>Cadre d'emplois : 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux Catégorie C</p> <p>Temps Non Complet (17h30)</p>

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20231201-DEI_2023_05_07-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

	Création	6 postes de vacataires de Catégorie C
--	----------	--

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs des emplois non permanents.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **08 DEC. 2023**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance




Accusé de réception en préfecture
001-210100616-20231201-DEI_2023_05_07-DE
Date de réception : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023